CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

MOTION D'ORDRE

DU CITOYEN HERVIN,

Prononcée dans la séance du 7 thermidor.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

ENTIÈREMENT livré depuis plusieurs années à l'étude des lois des administrations militaires, ou de celles qui régissent particulièrement les neuf départemens réunis, j'ignore s'il en existe une qui ordonne la célébration, dans ce sanctuaire, de la fête à jamais mémorable du 9 thermidor. Si cette loi existe, je viens, mes collègues, en réclamer

269

l'exécution ; si elle n'a pas encore été rendue, je demande qu'il soit à l'instant pris un arrêté, que, le 9 thermidor, vous vous assemblerez à midi; que le président prononcera un discours qui rappellera la victoire qu'à pareil jour la République remporta sur la plus exécrable tyrannie ; que des airs patriotiques seront exécutés par la musique du Corps législatif; qu'enfin la commission des inspecteurs soit chargée de s'occuper des détails de cette fête.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.